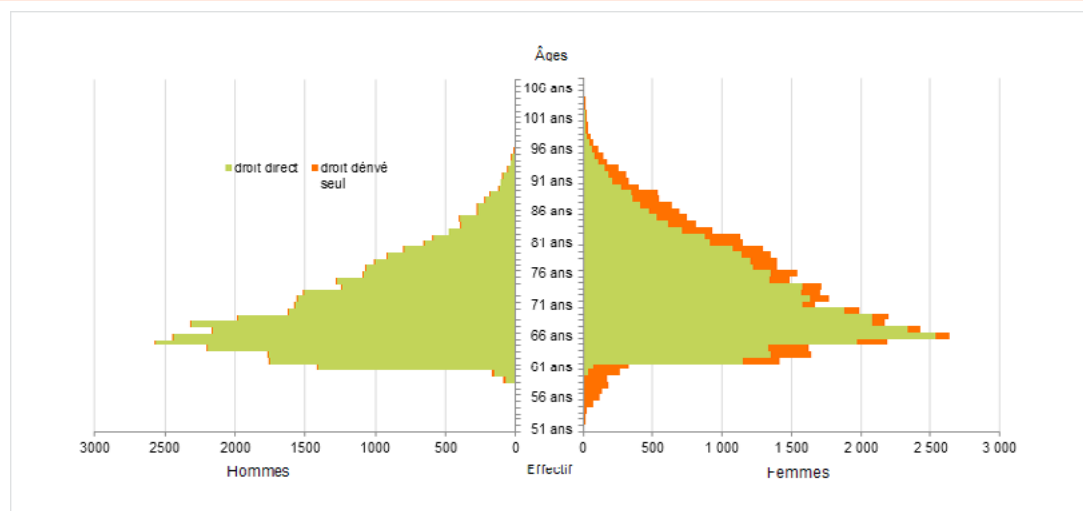


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	2 711	3 339	6 050
Droits directs (retraites personnelles)	2 558	2 364	4 922
Droits dérivés (retraites de réversion)	153	975	1 128
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	383	403	786
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	158	78	236
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,4 ans	63,7 ans	63,5 ans
Droits dérivés	71,7 ans	68,7 ans	69,1 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés	40,9%	27,6%	34,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	36 495	44 077	80 572
Retraités percevant un droit direct seul	35 042	27 012	62 054
Retraités percevant un droit dérivé seul	209	7 096	7 305
Retraités percevant les deux à la fois	1 244	9 969	11 213
Minimum vieillesse ⁽³⁾	19,9%	26,1%	23,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	884	381	1 265
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	73,7 ans	73,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁴⁾	654 €	603 €	626 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁵⁾	979 €	989 €	983 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	54,3%	71,3%	62,9%

Pyramide des âges des résidents



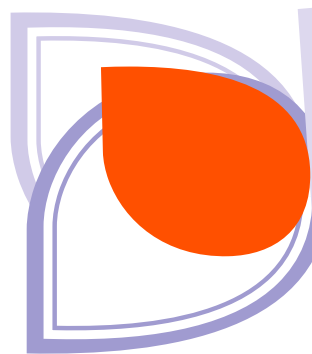
¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

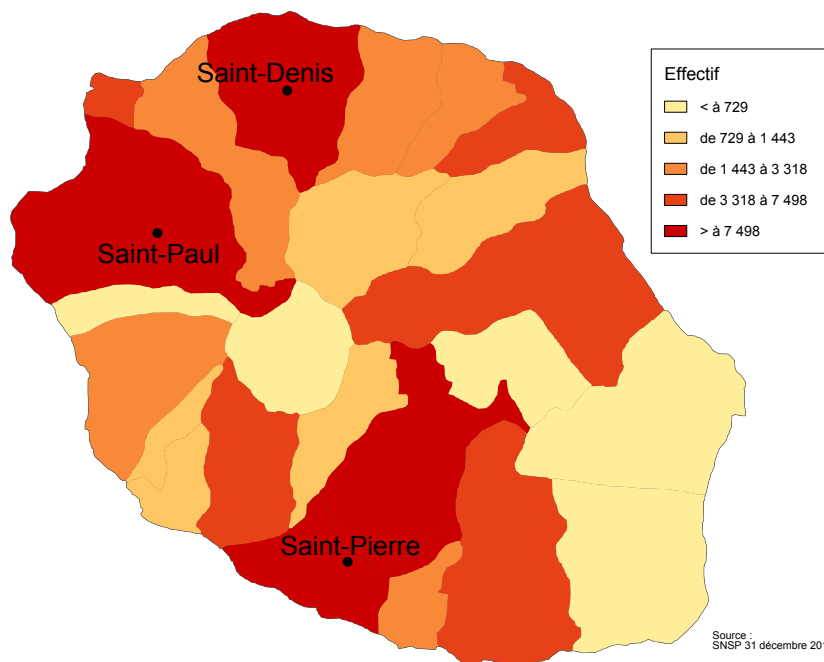
³ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁴ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁵ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Denis			
Nombre total de retraités	6 326	8 338	14 664
Retraités percevant un droit direct seul	6 126	5 641	11 767
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	1 026	1 039
Retraités percevant les deux à la fois	187	1 671	1 858
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	15,3%	21,8%	19,0%
Saint-Paul			
Nombre total de retraités	4 452	5 041	9 493
Retraités percevant un droit direct seul	4 310	3 097	7 407
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	920	940
Retraités percevant les deux à la fois	122	1 024	1 146
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	19,7%	24,1%	22,0%
Saint-Pierre			
Nombre total de retraités	3 678	4 462	8 140
Retraités percevant un droit direct seul	3 516	2 914	6 430
Retraités percevant un droit dérivé seul	30	683	713
Retraités percevant les deux à la fois	132	865	997
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	18,7%	24,9%	22,1%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.